



JUSQU'À  
**-60%**  
DE REMISE

LOUEZ VOS SKIS À L'AVANCE sur [www.skiset.com](http://www.skiset.com)  
ou par téléphone au 01.41.12.97.97

Jusqu'à 60% de réduction sur les Prix Publics\*

\* Offre valable uniquement sur Internet. Conditions consultables sur le site [www.skiset.com](http://www.skiset.com)

AU PIED DES PISTES ET PARTOUT EN EUROPE

**actimut**

VOTRE CODE PROMO



SCANNEZ-MOI



## FORFAIT MBU 1 JOUR

"DÉCOUVERTE EXCURSION PIÉTON"

3 SITES D'EXCURSIONS :

TRAMWAY DU MONT-BLANC, AIGUILLE DU MIDI,  
TÉLÉCABINE DE LA MER DE GLACE

VALABLE POUR UN ACHAT À J-1 EN LIGNE :  
[WWW.PARTENAIRE.MONTBLANCNATURALRESORT.COM](http://WWW.PARTENAIRE.MONTBLANCNATURALRESORT.COM)

-10% DE REMISE SUR LE FORFAIT MBU 1 JOUR  
DU 20/12/2025 AU 03/05/2026

90.00€ ADULTE AU LIEU DE 100€  
76.50€ JEUNE OU SENIOR AU LIEU DE 90.00€

LOGIN: CSE-ACTIMUT  
MOT DE PASSE: ACTIMUT26

MONT-BLANC  
NATURAL RESORT



Pour votre cave  
Pour vos cadeaux

Découvrez les grands crus de propriétés du Bordelais



Vous pouvez commander par téléphone (05.57.56.40.40), par mail (avec un numéro de CB) à [contact@topwines.fr](mailto:contact@topwines.fr), par courrier (TopWines - 81 Bd Pierre 1<sup>er</sup> - 33110 LE BOUSCAT) avec un chèque joint ou, beaucoup plus simple, directement sur [www.topwines.fr](http://www.topwines.fr).

Pour avoir accès aux tarifs préférentiels sur l'ensemble de la gamme sur le site TopWines, entrez le code MACIF au moment de valider votre panier (non valable pour les vins en promotion et pour les crus classés, qui sont déjà à un tarif très compétitif).

Attention, l'abus d'alcool est dangereux pour la santé ! A consommer avec modération.

*espace évasion*  
Vivez la montagne autrement !

50 rue de la Chapelle  
74160 LE CHABLE BEAUMONT

Tél. 04 50 31 03 65 - Mail : [info@espace-evasion.com](mailto:info@espace-evasion.com)



Agence de voyages spécialiste de la Randonnée  
... à pied, à raquettes, à ski, à vélo.

OFFRE SPECIALE ActiMut non cumulable avec d'autres offres

- ✓ Réduction de 15 € par pers. sur toutes les formules Week-end.
- ✓ Réduction de 30 € par pers. sur tous les séjours "Randonnées en liberté".
- ✓ Réduction de 40 € par pers. sur tous les séjours "Randonnées accompagnées".
- ✓ Réduction de 7% pour les familles de 4 personnes (2 adultes + 2 enfants) et les groupes constitués à partir de 8 personnes, sur les séjours se déroulant en France, Suisse et Italie (sans aérien).

Réservation en ligne : [www.espace-evasion.com](http://www.espace-evasion.com)



**GIA/ActiMut**

LE COMPLÉMENT DE VOS ACTIVITÉS  
SPORTIVES DE LOISIRS HIVER/ÉTÉ



2025 | 2026

SAUVETAGE  
RECHERCHE

ASSISTANCE  
24H/24

SKI | RANDONNÉE | ALPINISME

RAFTING | VTT | NAUTISME

DÉCOUVREZ NOS BONS PLANS

15A, rue des Voirons | 74100 VILLE-LA-GRAND

04 80 16 13 43 | [www.actimut.org](http://www.actimut.org)

Permanence téléphonique les lundis, mardis, jeudis et vendredis  
de 9 à 12 heures

# GIA/ActiMut

## LE COMPLÉMENT DE VOS ACTIVITÉS SPORTIVES DE LOISIRS HIVER/ÉTÉ

Depuis son origine en 1989 à l'initiative de Comités d'entreprises, tout en invitant au plus grand respect de la nature et des règles de prudence, l'adhésion à GIA/Actimut permet de bénéficier solidairement des garanties accidents d'un contrat groupe souscrit auprès de la Macif.

### GARANTIES DOMMAGES ACCIDENTELS CORPORELS

#### ✚ FRAIS DE SAUVETAGE ET/OU DE RECHERCHE DE L'ASSURÉ:

La garantie est accordée en tous lieux, en montagne sans limitation d'altitude, au ski sur piste, hors piste ou de randonnée, dans le respect de la réglementation en vigueur... Les frais de sauvetage sont limités à l'acheminement vers l'hôpital de plus proche du lieu de l'accident. La garantie est étendue aux frais de secours en cas de malaise par l'intermédiaire de MACIF ASSISTANCE.

à concurrence  
de 15'000€

#### ✚ FRAIS DE SANTÉ:

Le cas échéant, en complément de la Sécurité Sociale et/ou de tout organisme de prévoyance sur justificatifs avec franchise absolue de 50€.

##### ✚ Frais médicaux d'hospitalisation et pharmaceutiques:

à concurrence  
de 3'000€

##### ✚ Frais de prothèse ou d'optique:

Bris ou perte si consécutifs à des lésions corporelles accidentelles.

à concurrence  
de 1'000€

#### ✚ INCAPACITÉ PERMANENTE PARTIELLE:

Plafond à multiplier par le taux d'invalidité.

✚ 16'000€ x 1 à 9% - 32'000€ x 10 à 39%  
80'000€ x 40 à 65% - 128'000€ x 66% à 100%

Dépend du taux  
d'invalidité

#### ✚ DÉCÈS:

✚ 6'400€ et 1'600€ par enfant à charge

à concurrence  
de 6'400€

✚ Frais d'obsèques (sur justificatifs)

à concurrence  
de 1'600€

### GARANTIES DOMMAGES AUX BIENS

#### ✚ SKI ET MONTAGNE:

Forfait de remontées mécaniques et des leçons de ski: Maximum: 320€ par sinistre. Sur justificatif, ne sont remboursés que les forfaits et leçons de ski de plus de 3 jours. Le préjudice doit résulter d'un accident corporel indemnisé et consécutif à un accident de ski.

à concurrence  
de 32€/jour/pers.

#### ✚ MATERIEL DE SPORT, EQUIPEMENTS ET VETEMENTS:

Si le dommage est consécutif à un accident corporel garanti, sur justificatifs, avec application d'une franchise absolue de 50€ et une vétusté conventionnelle de 20% par année (même entamée), mais limitée à 60%.

Les vols, tentatives de vol, et la perte du bien, ne sont pas garantis.

à concurrence  
de 800€

#### ✚ LE MATÉRIEL DE CAMPING CARAVANING (sans notion de dommages corporels)

La garantie s'applique durant les seules périodes d'utilisation effective (week-end, vacances), avec franchise absolue de 50€ et vétusté conventionnelle de 10% par an sur les caravanes et 20% par an sur les objets et effets personnels sans excéder 60%.

600€/campeur  
maxi 1600€/sinistre

### AUTRES GARANTIES

#### ✚ ASSISTANCE:

Pour ce faire: A votre service 24 h sur 24: MACIF ASSISTANCE



- EN FRANCE: 0 800 774 774 (service et appel gratuits)  
- DE L'ETRANGER: +33 549 774 774 (coûts selon pays et opérateurs)

### EXCLUSIONS GÉNÉRALES:

- ✚ Les activités scolaires lorsqu'elles sont pratiquées pendant les heures scolaires, par des enfants confiés aux membres de l'enseignement pendant leur service et sous la surveillance de ceux-ci.
- ✚ Les dommages consécutifs à une maladie ou à un état médical antérieur déclaré.
- ✚ Les dommages causés ou subis à l'occasion de la pratique de sports extrêmes, spéléologie, plongée souterraine, compétition sportive, chasse et de tous sports à titre professionnel.
- ✚ Les dommages subis à l'occasion de la pratique du deltaplane, du parapente, du parachutisme, de l'utilisation d'un véhicule ou engin à moteur.

### EN CAS D'ACCIDENT

L'adhérent doit au plus tard dans les 5 jours de sa survenance faire une déclaration d'accident (déclaration en ligne sur le site [www.actimut.org](http://www.actimut.org), ou formulaire à télécharger sur le site ou à demander au 04 80 16 13 43, le matin) en joignant une photocopie RECTO-VERSO de la carte d'adhérent et un certificat médical auprès de:

GIA/ACTIMUT | 15A, rue des Voirons | 74100 VILLE-LA-GRAND

L'adhérent recevra de la MACIF un numéro de dossier d'enregistrement à rappeler dans chaque correspondance.

#### DÉFINITION D'ACCIDENT, c'est un évènement qui est à la fois:

- Soudain et imprévu.
- Extérieur à la victime et à la chose endommagée.
- La cause de dommages corporels ou matériels.

DÉCOUVREZ SUR NOTRE SITE  
LA RUBRIQUE ID RANDO  
[www.actimut.org](http://www.actimut.org)

### DU NOUVEAU POUR CETTE SAISON

► Vous pouvez désormais souscrire à GIA/ActiMut sur notre site internet [www.actimut.org](http://www.actimut.org) avec un paiement sécurisé par CB. Dès validation de votre règlement, vous recevrez votre attestation par mail.

#### Ou

► Par courrier en remplissant le bulletin d'adhésion ci-joint à nous retourner accompagné de votre règlement par chèque. Merci de noter **OBLIGATOIREMENT** votre adresse mail pour l'envoi de votre attestation.



## BULLETIN D'ADHÉSION

2025/2026

DU 15 NOVEMBRE 2025

AU 14 NOVEMBRE 2026

à adresser à:

GIA/ACTIMUT | 15A, rue des Voirons | 74100 VILLE-LA-GRAND

### ADHÉSION FAMILIALE

Adhérent(e) + conjoint(e) + enfants jusqu'à 20 ans inclus, à charge

| NOM | PRÉNOM | Date Naissance | TARIFS  |
|-----|--------|----------------|---------|
|     |        |                | 30,00 € |
|     |        |                |         |
|     |        |                |         |
|     |        |                |         |
|     |        |                |         |
|     |        |                |         |
|     |        |                |         |
|     |        |                |         |
|     |        |                |         |

### ADHÉSION INDIVIDUELLE

Adhérent seul, adulte ou enfants

|       |  |  |         |
|-------|--|--|---------|
|       |  |  | 20,00 € |
|       |  |  | 20,00 € |
| TOTAL |  |  |         |

Règlement joint à l'inscription à l'ordre de GIA/ACTIMUT.

Courriel \_\_\_\_\_  
(OBLIGATOIRE pour l'envoi de votre attestation. Merci)

N° téléphone \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Localité \_\_\_\_\_

Date et signature



Utilisation de vos données personnelles. Loi du 25/05/2018  
Vos noms, prénoms et coordonnées sont destinés à enregistrer votre adhésion et ne feront l'objet d'aucune utilisation commerciale ultérieure. (Plus d'infos voir site actimut.org)